



CANTON DE VAUD
DÉCLARATION D'IMPÔT 2025
IMMEUBLES AGRICOLES
Impôt cantonal et communal
Impôt fédéral direct

Commune : _____ N° de contribuable : _____

FORMULE 03 A

Date d'acquisition : _____

Nom et prénom : _____

Date d'aliénation : _____

Rue : _____

Part de propriété : _____ / _____

Domicile : _____

Commune de situation :

Canton : Vaud

Code du Pays :

Nature et désignation :

AGRICOLE

| * | N° RF | Désignation | Estimation fiscale |
|---|--------------------------|-------------|--------------------|
| Immeuble à prépondérance privée | <input type="checkbox"/> | | |
| Immeuble à prépondérance commerciale | <input type="checkbox"/> | | |
| * à compléter par une croix | | | |
| <p>Pour le propriétaire de plusieurs parcelles affectées à l'agriculture, cette formule complémentaire permet de les grouper par lieu de situation (commune) et par rubrique (immeuble à prépondérance privée ou commerciale), afin d'éviter de remplir de nombreuses Annexes 07.</p> <p>Une formule distincte sera remplie pour chaque immeuble acquis ou vendu.</p> <p>En remplissant ce document, le contribuable n'est en aucun cas dispensé de remplir toutes les rubriques de l'Annexe 07, y compris les frais d'entretien d'immeubles.</p> <p>Pour les immeubles utilisés par des tiers principalement à des fins commerciales, seuls les frais effectifs peuvent être invoqués. La déduction forfaitaire n'entre pas en ligne de compte.</p> <p>Ce principe s'applique notamment à un domaine loué à un exploitant agricole qui en tire le revenu de son activité indépendante.</p> | | | |
| <p>Les données mentionnées dans les cases sont à reporter intégralement dans l'Annexe 07.</p> | | | |
| Total à reporter sur l'ANNEXE 07 | | | |

sont à reporter intégralement dans l'Annexe 07.

Lieu et date

Signature(s)